



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Matheiu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ESPAGNE.

Madrid, le 11 mai. — On est fondé à croire que, dans l'état où se trouvent les finances de l'Espagne, le voyage que fait M. Cook à Madrid, pour réclamer les 40 millions dus au commerce anglais, n'est qu'un prétexte honnête employé par le cabinet de Londres pour s'emparer de la Havane. M. Cook l'a donné à entendre, et d'autres Anglais ont confirmé cette intention.

### ANGLETERRE.

Londres, le 18 mai. (Lettre particulière.) — La prudence et l'exactitude qui président en général à la rédaction du *Times*, l'examen sévère que ses articles de politique étrangère subissent dans un conseil de douze personnes dont ils doivent obtenir la sanction avant d'être publiés, la persévérance et la conviction avec lesquels ce journal soutient, malgré les réfutations du *Courier*, ce qu'il a avancé depuis peu relativement aux résultats de la mission du duc de Wellington, et à la destinée des Grecs, me déterminent à vous envoyer la traduction de son *leading article* (principal article) de ce matin. Si l'événement ne justifie point les espérances qu'il fait concevoir et que je crois fondées, vous ne m'en saurez pas moins quelque gré d'avoir offert ce souagement à la douleur que doit vous causer le massacre des héros de Missolonghi :

Extrait du *Times*, du 18 mai. — Nous nous apercevons que la chute de Missolonghi a excité quelque inquiétude parmi les amis de la Grèce, relativement au sort définitif de ce pays intéressant et si long-temps martyrisé. En faisant connaître lundi dernier ce malheureux événement, nous jugeâmes à propos d'ajouter que l'issue de cette guerre ne dépendait d'aucune supériorité relative obtenue par les armes des Turcs sur la nation grecque, et telle est encore notre conviction intime.

Les lecteurs du *Times* peuvent compter sur les informations que nous leur avons données et répétées (*and repeated*) dans les numéros précédens de ce journal, d'après l'autorité de nos correspondans étrangers, sur la nature et les résultats politiques de la mission de sa grâce le duc de Wellington à la cour de St. Pétersbourg. A ce sujet, nous avons après, distinctement avancé que le duc n'avait échoué que là où il était impossible qu'il réussît, c'est-à-dire dans les efforts qu'il était officiellement obligé de faire pour prévenir, si une telle chose eût pu être évitée, une lutte entre l'empire de Russie et la Porte, sur des points qui ne se résolvant pas immédiatement à la guerre qui a lieu en ce moment entre les Grecs et cette dernière puissance.

On dit, chose assez inutile à présent, que le duc de Wellington a quitté trop tard l'Angleterre pour pouvoir réussir dans la partie de sa mission qui était relative à la querelle qui existe distinctement entre la Porte et la Russie.

L'esprit de l'empereur Nicolas, de la nation Russe et des Turcs était déjà, et des deux côtés, trop mûr pour la guerre (*too ripe*) pour pouvoir être arrêté par l'intervention de la diplomatie. Chez les uns, le sentiment de leur force, et chez les autres une ignorance absolue de leur véritable importance, dispositions excitées de part et d'autre par l'esprit du tems, avaient empêché l'ambassadeur anglais et déjoué ses efforts avant même qu'il fût entré en campagne.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'empereur Nicolas a vivement protesté contre toute intervention de la part des puissances étrangères dans une querelle distinctement et essentiellement russe, qui touche aux droits de sa couronne et qui se rattache aux intérêts ainsi qu'à l'esprit de son peuple et relativement à laquelle son devoir lui a été tracé très récemment par un politique déclaré de son frère.

Mais, quant à la Grèce, le duc de Wellington a réussi de la manière la plus absolue et la plus complète. L'indépendance de la Grèce a été assurée par ses efforts auprès du cabinet russe. A cet instant, la délivrance de ce pays du joug turc n'a plus dépendu des succès précaires de ses ressources et de ses exploits militaires ; ses forteresses ont pu succomber, ses braves ont pu être égorgés, et des hordes d'Arabes peuvent encore ravager les bords de la Morée. Mais il n'en est pas moins certain que l'Angleterre a annoncé la résolution que la Grèce ne resterait plus sous le joug des Turcs : résolution à laquelle la Russie a concouru d'une manière non équivoque. Que les amis de la liberté générale cessent donc de craindre pour l'issue de cette lutte sanglante : la Grèce sera bientôt libre, et, loin de rendre plus douteuses ses destinées futures, la perte de la forteresse qui vient de succomber (événement malheureux seulement à cause du sang qu'il a coûté), ne fera que hâter l'heure de sa délivrance.

La Turquie en deviendra, sans doute, plus insolente et plus vaine ; mais pour l'honneur de l'humanité, l'Angleterre en deviendra aussi plus prompte dans le développement de sa politique, plus vigoureuse et plus péremptoire dans les moyens qu'elle emploiera pour la faire respecter.

« En concluant que la partie de la négociation qui a échoué était un point dont le succès ne pouvait être obtenu ni par l'adresse ni par le talent, nous sommes obligés d'exprimer nos regrets de ce que la réalisation de l'objet sur lequel on a si complètement réussi à Pétersbourg, n'a point été pressé avec plus d'énergie en faveur des Grecs, par nos agens diplomatiques à Constantinople. Quoique le résultat doive être le même, cependant une masse de calamités affreuses a déjà été occasionnée par la vaine tentative qu'on a faite d'employer l'arme du raisonnement là où les boulets de canon peuvent seuls se faire entendre. »

— L'épouse de sir Walter Scott est morte le 4 de ce mois, à Abbotsfort. On croit que lady Scott était fille naturelle du duc de Devonshire : avant son mariage, elle portait le nom de miss Carpentier.

### CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 19.

Une pétition d'une paroisse en Essex est présentée à la chambre ; les pétitionnaires sollicitent une intervention du gouvernement en faveur des malheureux Grecs.

M. Smith désire que la Grande-Bretagne montre à l'Europe qu'elle n'abandonne pas toute une nation chrétienne à l'extermination, et qu'elle n'envisage point d'un œil indifférent la sainte lutte où elle se trouve engagée.

Sir Wilson dit qu'il est temps maintenant de faire valoir la puissance de l'Angleterre dans cette lutte, et qu'elle ne doit pas souffrir que le vice-roi d'Egypte, protégé par la France et aidé par des officiers français fasse revivre le système d'esclavage et opprime une nation digne d'être soutenue par tous les gens bien pensans.

M. Hobhouse parle dans le même sens ; mais il ast d'avis que, dans les circonstances présentes, le gouvernement ne doit point déclarer ouvertement ses sentimens à cet égard, en ce que cela pourrait nuire aux projets qu'il a actuellement en vue.

Il plaint amèrement le sort des Missolonghiotes, mais il croit que cet événement, loin de mettre la cause des Grecs dans une situation désespérée, tournera plutôt à son avantage, par l'impression qu'il doit faire sur toute la chrétienté ; il pense aussi que, tant que les Grecs possèdent Napoli de Romanie, qu'ils défendront avec le même courage que Missolonghi, toutes les forces combinées d'Ibrahim ne pourront lui faire atteindre son but.

La pétition a été déposée sur le bureau. Sur la question faite au ministre Canning, si le gouvernement avait la volonté de fournir, du trésor public, quelques secours aux ouvriers en détresse, il a répondu que, pour légitimer cette mesure, il faudrait qu'il existât une nécessité urgente, sans autres moyens ; mais tel n'était point le cas actuel ; la bienfaisance publique et particulière subvenait aux premiers besoins, et ferait encore plus s'il était notoire que le gouvernement n'y intervint pas ; qu'au reste la crise était passée, et qu'une amélioration se manifestait peu à peu ; de sorte que le gouvernement avait résolu de ne point accorder de semblables secours.

### FRANCE.

Paris, le 21 mai. — Le désastre qui vient de frapper la Grèce, a donné un nouvel élan à la bienfaisance publique. Les dames de Paris qui font des quêtes à domicile, au nom du comité grec, ont recueilli encore la semaine dernière cinquante mille francs.

— On écrit de Rouen, 20 mai :  
« Les exercices religieux de la mission s'ouvrirent mardi dernier 16 mai, par une procession générale à laquelle assista Monseigneur le cardinal archevêque.

« Le lendemain 17, les missionnaires commencèrent leurs prédications dans 6 paroisses, y compris la cathédrale.

« Le 18, une foule immense remplissait l'église cathédrale. Tout-à-coup des éclats de poudre fulminante et des pétards se font entendre ; des fusées furent lancées, des chaises furent jetées au milieu des groupes de fidèles qui priaient. Plusieurs personnes furent blessées. Pendant ce tems des malveillans proféraient des menaces, d'autres parodiaient indécemment les cantiques ; le désordre fut bientôt porté à son comble.

« Des prêtres courageux osèrent pénétrer au milieu de cette foule furieuse, conjurant les plus acharnés de respecter le lieu où ils étaient. On craignit un moment pour les jours de ces prêtres ; des commissaires de police furent maltraités et blessés en voulant les protéger.

Le vendredi des mesures avaient été prises par les autorités pour éviter le renouvellement de ces horribles scènes; la place du Parvis fut occupée par un fort détachement de la garde royale; d'autres détachemens furent distribués dans l'église. Les cris: *À bas l'archevêque, à bas les missions*, se firent entendre au dehors de l'église; des propos séditieux furent proférés; on cassa les vitres de la sacristie, les femmes qui sortaient étaient insultées. La garde royale fut contrainte plusieurs fois de croiser la bayonnette.

Des désordres du même genre, mais moins graves, avaient eu lieu en même tems dans l'intérieur et à l'extérieur des églises de St-Sever, de St-Maclou et autres encore.

Vers dix heures et demie du soir, tous ces furieux se portèrent autour du palais archiépiscopal, en poussant des cris effroyables. Ils essayèrent d'enfoncer la porte principale et cassèrent les vitres des appartemens. Dans cet instant, deux missionnaires qui revenaient de St-Sever furent assaillis dans la rue de Damiette. L'un d'eux parvint à s'échapper. L'autre eut ses vêtemens déchirés, et allait infailliblement périr, lorsque des personnes honnêtes se dévouèrent pour le sauver. On l'arracha des mains de ceux qui le tenaient, on le précipita dans une maison, d'où il ne put sortir que déguisé.

(Ce récit est extrait de *l'Étoile*. Les journaux de demain nous en donneront probablement le correctif.)

Cours de la bourse du 22 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 64 20 c. Actions de la banque, 2010 00 Emprunt royal d'Esp. 1826, 45 1/4. Emprunt d'Haïti, 000 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 24 MAI.

Les élèves de l'université de Liège se proposent d'ouvrir une nouvelle souscription en faveur des Grecs; ils doivent procéder demain, à la nomination d'une commission, semblable à celle qui a été instituée l'an dernier.

Dans une première réunion, M. Teste, fils, a rappelé en peu de mots les malheurs de la Grèce, et a indiqué à ses condisciples le but et les avantages d'une commission qui, loin de s'isoler, se mettrait en rapport avec le comité permanent de cette ville, et profiterait de ses conseils pour donner à la souscription le plus de régularité et d'extension possible.

Nous ferons connaître les noms des élèves qui auront été choisis pour former la commission.

L'educ de Clarence doit arriver ce soir à Liège; il descendra à l'hôtel du Pavillon anglais.

Les lettres particulières de Vienne du 18 mai, reçues hier par estafette, annoncent que la Porte a accédé aux trois demandes qui formaient l'ultimatum de la Russie, et que déjà elle a fait remettre en liberté les députés serviens, envoyé l'ordre d'évacuer enfin la Moldavie, et nommé des commissaires pour aller sur la frontière applanir, de concert avec les commissaires russes, les différends qui existent entre les deux puissances.

La Porte a notifié aux légations étrangères que le Sultan avait nommé pour ses plénipotentiaires Hadi-Effendi, ci-devant directeur de la chancellerie du divan, et Ibrahim-Effendi, membre du corps des Ulémas, avec l'ordre de se rendre dans l'endroit qui serait ultérieurement désigné par la cour de Russie.

(Journal de Francfort.)

Des nouvelles de Bucharest, en date du 9 mai, portent ce qui suit:

Un tartare arrivé ici en quatre jours de Constantinople, a apporté, la nuit dernière, à notre hospodar une lettre du grand-visir, qui porte que, l'état actuel de la Valachie étant entièrement tranquillisant, le séjour des Beschlis qui se trouvent momentanément ici, n'est plus jugé nécessaire; qu'en conséquence, Ibrahim-aga, commandant des Beschlis, a reçu l'ordre d'en partir sans retard avec les troupes sous ses ordres, et de se retirer au-delà du Danube; mais que l'Hospodar devait de son côté s'empresse de nommer et d'installer un aga qui devait avoir sous ses ordres le même nombre de Beschlis qu'au moment où la révolution a éclaté, et qui seraient entièrement à la disposition de l'Hospodar; enfin que l'on attendait du prince fidélité et prudence, et qu'il aurait soin de remettre les choses dans leur ancien état.

Ibrahim-aga reçut quelques heures plutôt un courrier qui lui apporta l'ordre de rassembler sans délai les Beschlis disséminés dans les districts, et de repasser le Danube; que la Porte jugeait cette mesure nécessaire, parce qu'elle voulait que tout fût rétabli sur l'ancien pied dans les principautés.

Des ordres semblables ont été expédiés en même temps à l'hospodar de Moldavie et à l'aga des Beschlis à Jassy.

Une réunion de philhellènes a eu lieu le 21, à Tournay, pour nommer une commission chargée d'aviser aux moyens les plus prompts et les plus efficaces de venir au secours des Grecs. On assure que plusieurs dames les plus distinguées de cette ville, se proposent de concourir efficacement à cette œuvre philanthropique, en parcourant, la bourse à la main, tous les quartiers, et en recueillant également les offrandes du riche et du pauvre.

(Journal de Belgique.)

Notre ancien directeur de spectacle, St.-Victor, vient d'obtenir la direction du théâtre à Tournay.

Il paraît que notre correspondant de Paris était fort bien informé, lorsqu'il nous apprit que la censure ne serait pas rétablie en France. Tous les hommes qui sont un peu en évidence, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont hautement cette censure devenue odieuse à tout le monde, excepté à ceux qui l'exploiteraient à leur profit. A la tribune, les membres du côté gauche la repoussent pas avec moins d'énergie que ceux de la gauche; mais

ce qui annonce surtout l'éloignement du ministère pour cette mesure, c'est que les représentans du centre renient aujourd'hui les acclamations d'enthousiasme dont ils avaient dernièrement accueilli son nom. Chose plus étonnante, la *Quotidienne* elle-même et le *Drapeau blanc* improvent les vœux indiscrets de ceux de leurs amis qui voudraient la censure. N.M.

#### DU ROMANTISME.

(7e. lettre.)

Monsieur,

A mon avis, la tragédie romantique pourra être écrite en prose ou en vers. Mais voici les raisons qui me feraient préférer que généralement on adoptât la prose.

Pour écrire la tragédie historique en vers, il faudrait plus que le génie de Molière. Car, sur la scène française, il n'y a que lui qui donne une idée de ces vers qui peuvent tout peindre et tout dire. Mais dans les sujets graves, dans la tragédie, Molière lui-même aurait-il réussi à plier l'alexandrin français à cette variété de ton qu'admettent les vers anglais et italiens et dont la tragédie historique ne saurait se passer? Des pièces historiques comme celles de Shakspear ou comme le Pinto de M. Lemercier pourrout-elles jamais s'écrire en vers français? Si la chose est possible, il faut avouer qu'elle est d'une difficulté extrême. Tant qu'on voudra lutter contre un tel obstacle, il est à craindre qu'on ne rencontre l'écueil où la littérature dramatique a échoué en France, que la réalité et par conséquent le plaisir dramatique ne continuent à être sacrifiés à celui des beaux vers. La tirade, la chose du monde la plus anti-dramatique est venue de là, et nous en sommes arrivés aujourd'hui à n'avoir plus que la tirade dans nos tragédies. Ce résultat était inévitable: car de beaux vers sont plus faciles à faire qu'une bonne tragédie et déguisent la nullité du reste. M. de Stendhal appelle le vers alexandrin un *cache-sottise*, pour la poésie du théâtre où il faut peu ou point d'idéal, et beaucoup de réalité, on ne peut nier qu'il ait raison. Il suffirait, je crois, pour en avoir la preuve de traduire en prose, quelques unes de nos tragédies.

Vous voyez, Monsieur, que mon raisonnement se réduit à ces termes: puis que la tragédie romantique doit être vraie avant tout, adoptions de préférence le langage qui est le plus facilement vrai, et à coup sûr, c'est la prose.

Peut-être demandera-t-on ce qui restera à faire à l'auteur dramatique, si les personnages de la tragédie historique s'expriment en prose; en quoi différera-t-il de l'historien? le voici:

Les événemens que l'histoire nous donne ne nous sont guères connus que par leurs dehors; nous y voyons en gros ce que les hommes ont exécuté: mais ce qu'ils ont pensé, les sentimens qui ont accompagné leurs délibérations et leurs projets, leurs succès et leurs infortunes; tous ces détails de leur conduite dans lesquels leur âme s'est peinte, la manière dont ils ont essayé de faire prévaloir leurs passions et leurs volontés sur d'autres passions et sur d'autres volontés, les paroles dans lesquelles ils ont exprimé leur colère, leur tristesse, ces nuances d'idées et de sentimens qui caractérisent leur siècle, leur nation, qui révèlent leur propre individualité; tout cela est passé sous silence par l'histoire, et tout cela est le domaine du théâtre. Ainsi l'écrivain dramatique doit d'abord trouver dans une série de faits ce qui constitue leur unité, ce qui en fait proprement une action, saisir le caractère des personnages agissans, développer en même tems cette action et ces caractères, compléter l'histoire, en restituer, pour ainsi dire, la partie perdue, imaginer quelquefois des faits là où l'histoire ne donne que des indications, inventer au besoin des personnages pour représenter les mœurs connues d'une époque donnée, prendre en un mot tout ce qui existe et ajouter ce qui manque, mais toujours de manière que l'invention s'accorde avec la réalité, ne soit qu'un moyen de plus de la faire ressortir, et enfin donner à tout cet ensemble couleur et mouvement de vie; voilà ce qui reste à faire après l'historien. Certes la tâche est belle.

Avant de terminer, Monsieur, ce que j'ai à dire sur la tragédie, permettez-moi d'ajouter ici quelques réflexions qui n'ont pu trouver place ailleurs.

Je ne sais si on a assez envisagé la lutte des classiques et des romantiques, sous un de ses aspects les plus généraux. Il est certain que, dans la tragédie, la véritable question est aujourd'hui entre le convenu et le vrai, entre l'idéal et le réel; tout est là. Si les classiques parvenaient à prouver que la tragédie doit sortir du monde réel, que l'idéal y est nécessaire pour le plus grand plaisir des spectateurs, ils seraient incontestablement sur un terrain beaucoup meilleur pour défendre et les unités et le style académique. A la vérité, ils n'osent défendre leur cause en termes aussi francs ni aussi généraux, et sans doute ils ont trop le pressentiment de leur défaite pour aborder une argumentation directe. Pour moi, je voudrais qu'à fin d'en venir à une décision définitive, on eût recours à l'expérience, j'aimerais à voir subsister pendant quelques tems la tragédie idéale ou classique, à côté de la tragédie réelle ou romantique. Il serait curieux d'observer la différence des impressions produites par l'une et par l'autre. Je pense que le résultat n'en saurait être douteux, et que l'idéal de la tragédie classique finirait par n'être plus supportable pour personne. Toutefois je tiens à être bien compris à cet égard.

A Dieu ne plaise que je veuille renfermer la poésie dans les bornes du monde réel. Qui ne connaît les charmes de ces rêves brillans de l'imagination qui nous transportent dans une vie autre, dans un monde meilleur? Ce domaine est trop beau pour que la poésie y renonce jamais. Elle est sûre d'y rencontrer la source d'émotions profondes, tant qu'il y aura des mystères pour l'esprit de l'homme et des espérances pour son cœur.

Mais quelle que soit sa puissance, une telle poésie ne saurait se mêler ni à l'histoire, ni aux compositions dramatiques dont le but est de nous représenter la nature telle qu'elle est. Nous en savons trop sur l'histoire pour qu'on puisse encore nous tromper sur des réalités que nous connaissons si bien. Il ne reste aujourd'hui plus d'autre champ à la poésie idéale que la partie mystérieuse de notre nature, et tout au plus en histoire, ces siècles obscurs sur lesquels nous n'avons rien appris.

Or, les émotions que la poésie peut puiser dans la profondeur métaphysique de notre être, ne conviennent point au théâtre. Les tragédies de Byron l'ont prouvé de reste en Angleterre. Ces impressions n'ont de charme que dans la solitude; un auditoire nombreux ne saurait y atteindre.

Et quant à l'histoire, l'idéal y perd chaque jour, le terrain que gagne la vérité. Déjà même, par suite des études historiques de l'époque, les Grecs et les Romains ont acquis trop de réalité à nos yeux, nous savons trop par où ils nous ressemblent pour consentir à nous tromper sur leur compte et à les reconnaître sous des formes idéales. Il ne reste plus que les siècles fabuleux, et peut-être le théâtre finira-t-il bientôt par y renoncer; l'idéal s'en trouverait ainsi entièrement exclu. On peut remarquer que dans la foule des tragédies nouvelles, les sujets fabuleux deviennent chaque jour plus rares. C'est qu'ils nous laissent froids, excepté quand on les expose sans des rapports purement humains; dès que la fable se montre, l'intérêt se refroidit. Peut-être est-ce là l'effet du progrès naturel de nos lumières et de notre incrédule; peut-être aussi y a-t-il encore trop de choses dans la tragédie qui nous rappellent la réalité, pour que nous aimions à l'y voir survenir.

Même dans les sujets fabuleux, les personnages que nous voyons au théâtre ne sont pas assez différents de nous pour être à nos yeux autre chose que des hommes. Le son de leur voix, leurs gestes, leur langage, tout ce qui est devant nous, ressemble encore trop au monde réel pour qu'il nous soit possible de l'oublier. Il faudrait pour nous aveugler à ce point, tromper nos sens, et dans tous les cas nous donner un plaisir égal à celui de la vérité dont on nous prive. L'enfant à qui on raconte une histoire ne manque jamais de faire cette question : cela est-il vrai ? C'est qu'il attachera une autre importance à ce que vous lui dites, s'il est sûr d'y trouver de la vérité. Le spectateur d'une tragédie et cet enfant sont faits de la même pâte, ils ont le même besoin de vérité ; et ce besoin est aujourd'hui fortifié par tous nos goûts, par tous les effets de notre civilisation actuelle.

Je vous disais dans une de mes lettres précédentes qu'au théâtre le spectateur ne croit pas assister à un fait réel, mais à la représentation artificielle d'un fait vrai. Eh ! bien ! si le poète tragique ne lui représente rien de réel, s'il s'écarte volontairement de la vérité, à quoi alors le spectateur pourrait-il s'intéresser ? Le plaisir des beaux vers restera seul pour la charmer, ou ce plaisir est froid au théâtre en comparaison de celui de la vérité, et ne pourra jamais le remplacer une fois que l'absence en sera reconnue.

Agréer, etc. *De Vany* Y.

Extrait du voyage dans l'Afrique Occidentale en 1818, 19, 20 et 21, par le major William GRAY.

À Kayaye j'eus l'occasion d'observer la manière dont les jeunes gens prennent pour obtenir la femme qu'ils préfèrent. Un habitant d'un village voisin désirant épouser une Kayayenne, fit le présent d'usage à sa mère. Celle-ci, sans avertir sa fille de ce qui se passait, dit au présentant qu'il pouvait choisir les moyens que bon lui semblerait pour se rendre maître de sa future épouse. En conséquence, un soir tandis que la jeune fille était occupée à préparer le souper de sa famille, l'époux, aidé de deux ou trois autres jeunes gens, la saisit de force et l'emporta, malgré ses cris et ses pleurs. Les femmes spectatrices de cette scène, loin de plaindre, se mirent à rire en l'assurant qu'elle serait bientôt réconciliée avec sa nouvelle situation.

En dehors de l'enceinte de Barra-Cunda, à très peu de distance de l'entrée de la ville, je remarquai un poteau auquel était suspendue une robe de robe faite avec de l'écorce d'arbre, assez grande pour couvrir de la tête aux pieds celui qui l'endosserait. On nous dit que, lorsqu'un homme de quelque raison de se plaindre d'une de ses femmes, il revêt cette robe, et prie un de ses amis de la faire. L'individu ainsi déguisé prend le nom de *Mumbo-Jumbo* ; il avertit les habitants de la ville de son approche par des cris et des hurlemens affreux. Vers le soir, il arrive sur la place, et se rassemble toute la population. La danse et la musique remplissent l'air ; et lorsqu'on est au moment de se séparer le *Mumbo-Jumbo* se précipite sur la victime désignée et l'accable de coups, sans que cette horrible scène émeuve le moins du monde les spectateurs.

Dans une de nos excursions, aux environs de Samba-Contaye, nous réussîmes à tuer une énorme lionne, qui, depuis quelque temps, causait l'épouvante dans les villages environnans. Nous étions accompagnés de quelques habitans de Samba. L'un d'eux abattit le premier l'animal. Ses camarades le désarmèrent à l'instant, lui lièrent les mains derrière le dos, et le conduisirent ainsi à la ville. À notre approche, les femmes et les enfans poussèrent des acclamations de joie, en frappant des mains et chantant. L'animal mort, couvert d'une toile blanche était porté par quatre hommes, sur une espèce de brancard, et suivi de tous les chasseurs, criant, tirant des coups de fusils, dansant et manifestant leur joie de mille manières.

Très surpris de voir celui qui devait avoir les honneurs du triomphe traité en criminel, j'en demandai l'explication. On me répondit que cet homme n'était qu'un *sujet*, avait commis un grand crime en tuant un *seigneur*, et qu'il devait être traité ainsi jusqu'à ce que les chefs de la ville sachant que le mort avait été leur ennemi, eussent fait grâce au condamné : que non-seulement ils le feraient, mais qu'ils le honneraient de sa victoire. Lorsque je voulus connaître l'origine de cette singulière coutume, on me donna la réponse ordinaire des *Africains* : nos ayeux ont toujours été ainsi.

SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES.

Programme du concours et du salon de 1827.

La commission administrative de la société, persévérant dans le système adopté pour le dernier concours, laisse aux artistes le choix des sujets, tant pour l'architecture, et leur propose les prix suivans, aux conditions que ce programme établit.

PEINTURE.

**I. Histoire.** — A. Le tableau devra comprendre au moins trois figures, grandeur naturelle et à mi-corps. Ses dimensions ne pourront dépasser une fois 45 pouces des Pays-Bas, sur une aune 13 pouces. Il est libre au concurrent de prendre la plus grande de ces dimensions, soit dans la hauteur, soit dans la largeur du tableau, sans le cadre. Le prix sera une médaille et 800 florins.

B. Un autre prix de 800 florins sera décerné avec une médaille à l'auteur du meilleur tableau de concours pour l'histoire, dont les figures, au nombre de trois au moins, seront en pied, demi-nature, ou même moins, en-dessous de 65 pouces.

**II. Conversation.** — Les figures auront au moins 25 pouces de hauteur : la grandeur du tableau est fixée à 48 pouces sur 65. Le prix est une médaille et 500 florins.

**III. Paysage.** — Les dimensions du tableau sont fixées à 65 pouces sur 48. Il est de rigueur que la composition soit ornée de figures et d'édifices. Le prix est une médaille et 500 florins.

SCULPTURE.

Les artistes pourront présenter au concours, soit un groupe soit une statue : la composition doit en être faite en pierre, en plâtre ou en terre cuite. La grandeur en est déterminée à 81 pouces ou plus. Le prix est une médaille et 400 florins.

ARCHITECTURE.

**Édifice destiné aux archives d'un état.** Cet édifice avec bureaux, logement pour l'archiviste, son adjoint et le concierge, doit être isolé. Le terrain est laissée au jugement de l'artiste ; aucune espèce de bois n'entra dans sa construction. On demande les plans, l'élévation, une ou deux coupes principales et les détails de la construction, ainsi qu'une note explicative de la nature des matériaux à substituer au bois. Les dessins ne pourront dépasser une aune carrée chacun, avec son échelle. Le prix est une médaille et une gratification de 200 florins.

(La suite à demain.)

COMMERCE ET INDUSTRIE.

**Emploi des pommes de terre gelées.** — 1°. Lorsque les pommes de terre qui ont souffert de la gelée sont en petite quantité, et qu'on désire les manger, il faut les peler, les couper en plusieurs morceaux et les mettre dans l'eau froide pendant quelques heures avec un peu de sel. Lorsqu'elles ont repris de la consistance, on les retire pour les faire égoutter et on les fait cuire. Lorsqu'elles sont cuites à l'eau, on peut, si l'on veut, les écraser et les mêler avec deux tiers de farine pour faire du pain.

2°. Si l'on a une grande quantité de pommes de terre gelées, il faut les peler, les mettre dans l'eau froide pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps on les met sous le pressoir, pour en exprimer toute l'eau qu'il faut jeter. La pulpe ainsi purgée d'eau, doit être promptement desséchée ; pour cela il faut les mettre dans un four chauffé seulement à un degré suffisant. Etant desséchée, elle peut se broyer facilement ; et dans cet état, on la mêle avec moitié de farine pour en faire du pain qui est de bonne qualité.

3°. Les pommes de terre gelées employées à faire de l'empois, en donnent la moitié plus que les autres. Il faut râper les pommes de terre dans l'eau, comme à l'ordinaire, et laver la féculle à plusieurs reprises. Le résidu des pommes de terre râpées peut servir à nettoyer les étoffes de laine, sans nuire à la couleur, et l'eau de l'empois est très bonne pour nettoyer les étoffes de soie.

4°. Avec les pommes de terre gelées on fait de bonne eau-de-vie, en repassant trois fois la distillation. La quantité que l'on obtient est plus considérable qu'avec les pommes de terre dans leur état naturel.

(Bulletin universel des sciences et de l'industrie. Livr. d'avril 1826.)

**BOURSE D'ANVERS, du 24 mai.** — EFFETS PUBLICS. — Ils ont éprouvé de la demande, particulièrement les certificats de Naples ; il faut voir la cote pour le cours.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court s'est placé à la cote, il est resté argent ; le Londres a été délaissé ; le Paris court et à terme ont trouvé des preneurs à la cote ; le Francfort court a trouvé des preneurs, le papier à terme a été demandé à la cote.

**MARCHANDISES.** — Il s'est traité 800 balles café Batavia, dont le prix est inconnu, et environ 100 barils potasse d'Amérique de fl. 13 1/2 à 14.

EFFET PUBL.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	118 0/100		
Dette act. v.	51 1/2	Londres.	4076 1/2	4013	
Différée.		Paris.	47 1/4 0/10	46 7/8 0/10	46 11/16 0/10
Obl. du S.		Franc.	35 1/2	35 3/8	P 35 1/8 A
Act. S. C.	80 1/2 A	Hamb.	34 13/16	34 9/16	A 34 7/16 A

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 23 mai.** — Dette active, 51 5/8 1/2. Différée 37 1/4 13/16 50164. Bill de chance, 116 3/4 17 1/4 17. Synd. d'am. 92 92 1/2 114. Rentes remb. 84 84 1/4 1/8. Lots d'o. 00. Act. soc. comm. 80 112 81 80 5/5.

ENIGME.

Quoique d'un fréquent usage,  
Je n'ai pas pour mon partage,  
Malgré ma célébrité,  
L'agrément ni la beauté :  
Sans ce frivole avantage,  
En tous lieux je suis cité.  
Je fuis les lieux déserts, je ne suis point sauvage.  
On me rendit jadis un éclatant hommage,  
Dans un pays que la France a dompté.  
Je suis, je l'avouerai, bien dépourvu de charmes,  
Mais je possède cependant  
Un rare et merveilleux talent,  
C'est celui d'arracher des larmes  
À l'être le plus dur, le plus indifférent.

Le mot de la dernière charade est *coucou*.

AVIS.

Il sera procédé, le 10 juin prochain, pardevant M. le directeur des chantiers et magasins de constructions du royaume, à Anvers, à l'adjudication publique, de cent soixante harnais complets pour six chevaux et de cent selles pour des chevaux de sous-officiers.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé dans les bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 25 mai 1826.

Le public est averti que les souscriptions à la négociation ouverte par avis du 19 avril 1826, pour le placement d'un capital de quarante millions de rentes remboursables sur les domaines, provenant de la négociation de cent millions en date du 19 juin 1824, seront reçues au bureau de l'agent du caissier général de l'état, à Liège, à partir de lundi, 29 courant de neuf heures du matin jusqu'à deux heures de relevé.

TEMPÉRATURE DU 25 MAI.

A 9 h. du mat., 9 d. au-dessus 0 ; à 3 h. après-midi, 13 d. au-dessus.

**ÉTAT CIVIL, du 24 mai.** — Naissance : 1 garçon, 2 filles.  
Décès : 1 garçon.

Mariages 6, Savoir ; Entre

Pierre-Joseph Wilmart, journalier, faub. Ste. Marguerite, et Marie-Joseph Laroque, cuisinière, domiciliée à Grâce-Montegnée.  
Servais Bodson, ouvrier ferblantier, faubourg St. Léonard, et Marie Agnès Duchateau, cabaretière, même faubourg, veuve de Jean Théod. et Alexis Toussaint.

Théodore Maximilien Nossent, tailleur, faub. St. Gilles, et Marie Elisabeth Voroux, couturière, rue de la Casquette.  
 Jean Pierre Pirard, cordonnier, rue des Cloutiers, et Marie Elisabeth Joseph Renson, journalière, au même domicile.  
 Jean Michel Lefebvre, journalier, faub. St. Léonard, et Marie Françoise Dupont, journalière, au même domicile.  
 Jean Dieudonné Henri Léonard, sans prof., faub. d'Amercoeur, et Marie Anne Barnabé, journalière, rue Roture.

### ANNONCES DE LIBRAIRIE.

Par suite d'arrangemens pris avec M. Ladvocat, libraire, de Paris, et avec MM. Avrantsart, G. Gastebois et C<sup>o</sup>, libraires, tenant son dépôt à Bruxelles, les *Oeuvres complètes et inédites de M. de Chateaubriand*, actuellement sous presse, paraîtront à Bruxelles, chez GALAUD et LEJEUNE, fils libraires-éditeurs, Longue-rue-Neuve, sect. 5. n<sup>o</sup> 280, le même jour qu'à Paris; ces derniers libraires imprimant leur édition sur les *bonnes feuilles* dont ils se sont rendus les seuls concessionnaires.  
 GALAUD et LEJEUNE, fils, libraires.

Chez AVANZO et MORGANTÉ, rue du Pont-d'Ile, n. 27, à Liège, on vend le *Vignole des ouvriers*; prix, 2 florins 83 cents.  
 (548)

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE A LA BOVRIE.  
 A l'occasion de la fête à St-Nicolas, le Sr. VIGNOUL, à l'honneur de prévenir le public qu'il y aura BAL dimanche 28 du courant.  
 (547)

#### SOCIÉTÉ DU TIR A L'ARC ÉTABLIE A ANS.

On a l'honneur d'informer les amateurs qui voudront concourir aux prix qui seront distribués aux gagnans, dimanche 28 mai 1826, chez le sieur FALIZE, à Marengo, qu'ils devront se faire inscrire le jour du tirage avant onze heures, faute de quoi ils ne pourront être admis.

Les oiseaux seront placés sur la perche à deux heures pour commencer le tirage à trois.  
 (546)

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, recevra ce matin des cailloux, rivets, raies, flottes; le tout très frais.

Une demoiselle de bonne famille désire se placer pour femme de chambre.  
 S'adresser au bureau de cette feuille.  
 (544)

(71) On fait savoir que par exploit de J. F. Havar huissier en date du 19 courant, enregistré à Liège, la D<sup>lle</sup> Marie Jeanne Renson, sans profession demeurant à Liège, rue Mont St. Martin, a fait assigner conjointement avec ses co-débiteurs, le Sieur Maximilien Henri Joseph Bernard célibataire, dont la profession et le domicile sont maintenant inconnus, par affiche à la principale porte de l'auditoire du tribunal civil de première instance, séant à Liège, et par intimation faite dudit exploit à Mr. le procureur du roi qui a visé l'original à comparaître dans le délai de la loi, à l'audience du dit tribunal pour s'y voir condamner à payer indivisément à ladite D<sup>lle</sup> Renson, la somme de 422 florins 70 cents du royaume, pour arrérage d'une rente de 1669 litrons, 90 dès, échus le 30 novembre 1825, aux intérêts et dépens, et que M<sup>re</sup>. Jean Michel Moxhon, avoué a charge d'occuper pour ladite D<sup>lle</sup> Renson.  
 Ce que j'atteste MOXHON, avoué.

( ) A vendre sur adjudication volontaire, deux maisons avec ou sans distillerie.

Mercredi 12 juillet 1826, à deux heures de relevée, Mr. Redouté, cessant son commerce, fera vendre aux enchères, par le ministère du notaire DELVAUX:

1<sup>o</sup> Une belle, spacieuse et magnifique maison, avec porte cochère, située rue quai d'Avroy, n. 628, à Liège, vis-à-vis du rivage de la barque de Huy, consistant en grands salons, cuisine, chambres, en tout vingt belles pièces décorées à neuf, dont plusieurs avec cheminées en marbre et glaces, grands magasins, offices, belles caves, très grands greniers, une très vaste cour, remises, écuries, une grande cour derrière, dans laquelle se trouve une belle et grande distillerie; à côté un grand manège servant à puiser l'eau de la Meuse favorable à la fabrication et à moudre les grains; étables pour cent bêtes à cornes; quantité d'autres bâtimens; deux murs garnis des meilleurs arbres à fruits, etc., etc.

Cette belle propriété a une belle vue; par sa situation, elle est propre pour faire une fabrique de draps, filature ou tout autre établissement quelconque, le tout est dans le meilleur état possible.

La mise à prix est de vingt-cinq mille florins du royaume, et sans les ustensiles de la distillerie à vingt-trois mille.

2<sup>o</sup>. Une autre maison, n. 627, même situation, restaurée à neuf, consistant en belles caves, cuisine, six belles pièces à feu bien décorées, beaux greniers et une distillerie toute neuve, sur la mise à prix de cinq mille cinq cents florins, et sans la distillerie et l'emplacement à 4000.

On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser audit notaire.

La personne qui a perdu un chien d'arrêt, peut le réclamer rue du Pot d'Or, n. 657.  
 (543)

On demande un cuisinier ou une bonne cuisinière, rue sur Meuse, n. 445, à Liège.  
 (545)

Au n. 483, rue Hors-Château, on cherche une servante (pour aller habiter près de Bruxelles), qui sache faire la cuisine, la lessive, et repasser.  
 (542)

A vendre un cheval à deux mains, de 5 ans, au n. 676, rue Féronstrée.  
 (533)

#### Belle vente de meubles.

Jeudi 1<sup>er</sup> juin et jours suivans, s'il y a lieu, à deux heures de relevée, il sera procédé en la maison sise place derrière St. Paul n<sup>o</sup> 511, par Mr. DUVIVIER, à la vente de meubles consistant en secrétaires, commodes, garde-robes, tables, chaises, bois de lits, miroirs, porcelaines, fayences, cuivres et différentes quantités de vins vieux en bouteilles, etc., etc. Le tout argent comptant.  
 (537)

On informe que la vente de bœufs et brebis mérinos, et brebis et moutons métis, annoncée pour le premier de juin, à l'établissement de S. Exc. M. le comte de MERCY-ARGENTEAU, au château de Vierset, près de Huy, est remise au mardi 6 dudit mois de juin, à onze heures avant-midi. Les individus à vendre seront visibles aux amateurs le lundi cinq juin et le jour de la vente jusqu'à 10 heures.  
 (512)

(66) Vente de meubles et d'arbustes.

Lundi 29 mai 1826, vers les trois heures après-midi, on vendra chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, 8 beaux lauriers et une quantité de jasmins; quelques robes de soie ancienne, divers habillemens d'homme et de femme, linge, literies, quelques tableaux et gravures, une pendule à colonnes en acajou; une quantité de très bons meubles en acajou et en chêne, trop longs à détailler; plus, un fort piano à 4 pédales de Winands, de Bruxelles.

Une place de chœur au Luirin, étant vacante à la cathédrale, on invite ceux qui ont les qualités requises à se présenter au concours qui aura lieu le 15 juin 1826, dans ladite cathédrale, munis de leurs certificats de bonne conduite.  
 (475)

(68) A vendre par expropriation forcée.

1<sup>o</sup> Une maison, avec une étable, appendices et dépendances, située en lieu dit à la Glisure, commune d'Andrimont.

2<sup>o</sup> Une prairie, au même lieu, contenant environ un bonnier quarante quatre perches quatre vingt neuf palmes P.-B.

3<sup>o</sup> Un jardin, au même lieu, contenant environ une perche 54 palmes.

4<sup>o</sup> Une prairie, au même lieu, contenant environ un bonnier, quarante sept perches treize palmes.

5. Une prairie, au même lieu, contenant environ un bonnier, soixante neuf perches dix-huit palmes.

6. Une prairie, au même lieu, contenant environ vingt-neuf perches trente palmes.

7. Un bois taillis, au même lieu, contenant environ six perches, deux palmes.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés en la commune d'Andrimont, canton de Limbourg, district de Verviers, arrondissement judiciaire et province de Liège, et sont exploités par Arnold Balhar, cultivateur domicilié dans la commune d'Andrimont, à l'exception de la partie de la maison habitée par la partie saisie veuve Crosset, du jardin potager désigné n. 3. et du bois taillis n. 7.

Ils ont été saisis par le ministère de l'huissier Henri-Joseph Delgoffe, muni d'un pouvoir spécial en date du vingt-six janvier 1800 vingt-six, enregistré le même jour, à la requête de Nicolas-Joseph Denis, cultivateur, domicilié commune de Henri-Chapelle, et de Pierre-Jean Denis, aussi cultivateur, domicilié commune de Henri-Chapelle, et ayant demeuré en dernier lieu à Verviers, sur Marguerite-Laurence Denis, veuve de Dieudonné Crosset, cultivatrice, domiciliée commune d'Andrimont, par procès-verbal du trois février 1800 vingt-six, enregistré le lendemain.

Des copies entières du procès-verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement à M. George François Joseph Hozeaux, assesseur de la commune d'Andrimont, et à M. Nicolas Buchet, greffier de la justice de paix du canton de Limbourg.

Il a été transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le treize février 1800 vingt-six, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le 15 du même mois.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le 3 avril 1800 vingt-six, dix heures du matin.

M<sup>o</sup> Gaspard Servais, avoué, demeurant à Liège, rue de la Rose, n. 469, y a patentié le 29 juin 1825, 4<sup>e</sup> classe, article 394, occupé pour les poursuivans.

Après les publications voulues par la loi, l'adjudication préparatoire a été faite le vingt-deux mai 1800 vingt-six, et l'adjudication définitive est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-neuf juillet 1800 vingt-six, à dix heures du matin, sur la mise de mille florins du royaume, montant de l'adjudication pré-

G. SERVAIS, avoué.